

Etat des lieux - Enseignement des langues nationales à l'école obligatoire

18.06.2018

	HarmoS	HarmoS rejeté
AG	Anglais – 3 ^e ; Français – 6 ^e (prévu en 5 ^e primaire dès introduction du L21 en 2020) ; Italien (option) – 8 ^e	
AI	Anglais – 5 ^H ; Français – 9 ^H ; Italien (option, seulement certaines sections) – 11 ^H	
AR	Anglais - 3 ^e ; Français - 5 ^e ; Italien (facultatif, si proposé par l'école) - 1 ^e secondaire	
BL	<p>Français – 5^H ; Anglais – 7^H ; Italien (option) – 10^H Juin 2014 : « Projekt Passepartout » reconduit jusqu'en 2018. Dans ses réponses à diverses interventions (sept. 2017, 19 oct. et 31 oct. 2017), l'exécutif affirme sa volonté de poursuivre avec ce projet et de prendre en compte les besoins d'adaptations. Le canton a annoncé des retouches concrètes (nov. 2017).</p> <p>Le 10 juin 2018, le peuple a rejeté par 67,7% des voix l'initiative „Stopp der Überforderung von Schüler/-innen: Eine Fremdsprache auf der Primarstufe genügt“, qui entendait repousser l'apprentissage de l'anglais au secondaire.</p> <p>Le Parlement cantonal a adopté (fév. 2018) l'initiative non-formulée „Stopp dem Verheizen von Schüler/-innen: Ausstieg aus dem gescheiterten Passepartout-Fremdsprachenprojekt“ contre l'avis du Conseil d'Etat. L'exécutif a deux ans pour développer le texte correspondant. La conférence des enseignants du primaire a lancé une pétition pour le maintien de cette méthodologie. Les initiants ont déposé une intervention pour bloquer toute dépense supplémentaire dans le cadre de Passepartout (mars 18) jusqu'aux votations. L'exécutif propose de l'accepter - sans argumentation (mai 2018).</p> <p>Suite à une interpellation (mars 2017) pour la mise en place d'une semaine de sensibilisation au romanche à l'école, soutenue par l'exécutif, une première semaine «romanche» a eu lieu au printemps 2018 auprès de diverses classes pilotes.</p> <p>L'exécutif s'oppose à un postulat qui entend rendre obligatoire au moins un séjour en Romandie pour chaque classe (juillet 2017). Il estime qu'un encouragement est plus adapté qu'une obligation.</p>	
BS	<p>Français – 5^H ; Anglais – 7^H ; Italien (option) – 10^H Juin 2014 : « Projekt Passepartout » reconduit jusqu'en 2018</p> <p>Dans une réponse à une interpellation, l'exécutif synthétise les mesures et données existantes dans le domaine des échanges linguistiques pour le canton (mai 2018).</p> <p>Une intervention parlementaire demande l'adaptation des outils pédagogiques Passepartout (oct. 2016). Dans sa réponse à une interpellation, le gouvernement a confirmé son soutien au projet intercantonal (mars 2017).</p> <p>Suite à une question écrite (janvier 2018) sur la situation Passepartout, notamment suite à un travail de master qui remet en question l'efficacité de ce modèle didactique, l'exécutif confirme le maintien du projet. Selon lui, le travail en question ne suffit pas à influencer des politiques publiques (mars 2018).</p>	
BE	<p>Français/Allemand – 3^e ; Anglais – 5^e ; Italien (facultatif) – 8^e (5/7/10 HarmoS)</p> <p>A l'interpellation qui s'appuie sur un travail de master pour remettre en question Passepartout, l'exécutif répond que celui-ci n'est pas suffisant pour influencer des décisions de politiques publiques. (mai 2018)</p> <p>Une motion (janvier 2018) demandait la mise sur pieds de cours de suisse-allemand (à option en primaire, obligatoires au secondaire) dans les classes francophones du canton. Le Conseil-exécutif veut laisser la priorité à l'allemand standard dans l'enseignement obligatoire mais soutient la promotion de cours facultatifs (mai 2018).</p>	

	<p>La ville de Bienne introduira dès la rentrée 2018 la possibilité pour les élèves de 7^H à 9^H de suivre leur scolarité obligatoire en filière bilingue.</p> <p>La ville de Berne lui emboîte le pas et entend proposer dès la rentrée 2019 des classes bilingues depuis l'école enfantine jusqu'à la 6^H.</p>
FR	<p>Allemand/Français – 5^H ; Anglais – 7^H ; Italien (option, si proposé par l'école) – 11^H</p> <p>L'échange linguistique est désormais obligatoire pour toutes les classes de 10^H. Une plate-forme électronique est mise à disposition du corps enseignant avec informations et activités clés-en-main. Le canton offre également la possibilité d'effectuer une 12^e année dans la langue partenaire (allemand ou français).</p> <p>La ville et le Canton de Fribourg collaborent pour un projet pilote de classes bilingues dès le début de l'école obligatoire.</p> <p>En réponse à une question (nov. 2017), le Conseil d'Etat annonce son objectif de proposer un enseignement par immersion dans toutes les écoles du CO du canton d'ici à 2021 (pour l'heure, 14 sur 21 le font).</p> <p>Une motion propose que le canton oblige les communes à prendre en charge les frais des élèves devant changer de cercle scolaire pour raison linguistique (mai 2018).</p> <p>Une motion (fév. 2018) propose de favoriser l'enseignement des langues par immersion en invitant – contre indemnités – les professeurs à se déplacer quelques jours par semaine dans des établissements de l'autre langue afin d'y enseigner leur matière dans leur langue maternelle.</p> <p>Un mandat propose de financer la promotion des classes bilingues et des projets d'immersion grâce aux bénéfices de la BNS (fév. 2018)</p>
GE	<p>Allemand – 5^H ; Anglais – 7^H</p> <p>Une proposition de motion (mars 2018) entend renforcer l'offre en matière d'échanges linguistiques auprès des élèves du canton. Elle est suspens devant la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.</p> <p>Une proposition de résolution demande au Conseil fédéral de faire de la défense du fédéralisme linguistique une priorité politique. La commission des affaires communales, régionales et internationales propose de la refuser.</p>
GL	<p>Anglais - 3^e ; Français - 5^e ; Italien (facultatif, si proposé par l'école) – 1^e secondaire (5/7/9 HarmoS)</p> <p>Introduction du L21 (2017-2021) entérinée en nov. 2015 par le Conseil d'Etat avec une adaptation majeure : le français est obligatoire au primaire mais devient branche à option (<i>Wahlpflichtfach</i>) au secondaire pour une partie des élèves (<i>Oberschule</i> et <i>Realschule</i>). Il reste obligatoire pour les élèves du <i>Sekundarschule</i>.</p>
GR	<p>2^{ème} langue nationale – 3^e ; Anglais – 5^e ; 3^{ème} langue nationale (option) – 1^e secondaire</p> <p>Initiative déposée en nov. 2013 prônant une seule langue au primaire (anglais pour zone DE et allemand pour zones IT + RM). L'exécutif et la commission culture et formation recommandent son rejet. Le Parlement cantonal rejette l'initiative à 93 voix contre 17. Il renonce également à soumettre un contre-projet. La votation populaire devrait avoir lieu en septembre 2018.</p> <p>Mandat du Parlement à l'exécutif pour développer un concept d'échanges linguistiques étendus à l'ensemble des élèves du canton (août 15). Tâche acceptée par l'exécutif (oct. 15).</p> <p>Les deux initiatives lancées en avril 2016 pour assurer l'implication de la population dans les décisions liées à l'enseignement ont été déposées en mars 2017 et déclarées valides par le gouvernement grison (mars 2017). L'exécutif recommande leur rejet (avril 2018)</p>
JU	<p>Allemand – 5^H ; Anglais – 7^H ; Italien (option) – 10^H</p>
LU	<p>Anglais – 3^e ; Français – 5^e ; Italien (option) – 9^e (5/7/11 HarmoS)</p> <p>Dans sa réponse à une question parlementaire (oct. 2017), l'exécutif synthétise les mesures envisagées pour améliorer les compétences linguistiques des élèves dès l'année scolaire 2018/2019.</p> <p>Dès la rentrée 2018, les classes comptant plus de 40% d'élèves parlant une autre langue que l'allemand profiteront d'une heure supplémentaire en demi-classe pour l'enseignement de la langue L2 ou L3 et ce</p>

	de la 3 ^e la 6 ^e année scolaire.
	Un postulat visant une réattribution des heures de français à d'autres matières pour les élèves du niveau «C - exigence fondamentale» de l'école secondaire a été déposé en décembre 2017.
NE	Allemand – 5 ^H , Anglais – 5 ^H ; Italien (option dans certaines sections) - 11 ^H
NW	Anglais - 3 ^e ; Français - 5 ^e .
OW	Anglais - 3 ^e ; Français - 5 ^e
SH	Anglais - 3 ^e ; Français - 5 ^e ; Italien (option) – 9 ^e (5/7/11 HarmoS)
SZ	Anglais - 3 ^e ; Français - 5 ^e ; Italien (option) – 9 ^e
	Dans sa réponse (janvier 2018) à une interpellation de mai 2017, Le Conseil d'Etat maintient son attachement au modèle 3/5 pour l'enseignement des langues.
	Les jeunes UDC préparent une initiative sur l'enseignement des langues nationales au primaire.
SO	Français - 3 ^e ; Anglais - 5 ^e ; Italien (option) – 2 ^e secondaire (5/7/10 HarmoS) Juin 2014 : « Projekt Passepartout » reconduit jusqu'en 2018. L'exécutif renonce cependant à intégrer la méthode «Clin d'œil» pour le français au secondaire.
SG	Anglais – 3 ^e ; Français – 5 ^e ; Italien (option) – 2 ^e ou 3 ^e secondaire (5/7/10 ou 11 HarmoS)
TG	Anglais – 3 ^e ; Français – 5 ^e ; Italien (facultatif, si proposé par l'école) – 1 ^e secondaire
TI	Français - 5 ^H ; Allemand - 9 ^H ; Anglais - 10 ^H . Dérogation HarmoS
	Une motion (mai 2017) propose d'avancer et de renforcer l'enseignement de l'allemand à l'école obligatoire. L'exécutif, bien qu'il reconnaisse l'importance de l'allemand, favorise le maintien du compromis actuel (sept. 2017)
	Suite à motion de 2009, l'exécutif conseille au parlement de renoncer à toute remise en question du système d'enseignement des langues tessinois au vue de l'équilibre atteint aujourd'hui (sept. 2017).
	Le dialecte fera son retour comme cours facultatif dans les écoles de Lugano suite à l'approbation d'une motion (oct. 2017)
UR	Anglais – 5 ^H ; Italien (facultatif) – 7 ^H ; Français – 9 ^H
VS	Bas-Valais : Allemand – 5 ^H ; Anglais – 7 ^H / Haut-Valais : Français – 5 ^H ; Anglais – 7 ^H Juin 2014 : « Projekt Passepartout » reconduit jusqu'en 2018
VD	Allemand – 5 ^H ; Anglais – 7 ^H ; Italien (facultatif) - 11 ^H
	Une interpellation interroge l'exécutif sur les possibilités de mieux ancrer l'allemand au Secondaire I (fév. 2018).
ZG	Anglais – 3 ^e ; Français – 5 ^e ; Italien (facultatif) – 3 ^e secondaire.
	Le Parlement a finalement rejeté une motion qui entendait repousser l'enseignement obligatoire du français au secondaire (mars 2018).
ZH	Anglais – 3 ^e ; Français – 5 ^e ; Italien (option) – 3 ^e secondaire (5/7/11 HarmoS)
	L' exécutif invite le parlement à déclarer invalide le moratoire visant à stopper la mise en œuvre du L21 (déc. 2017).
	Le peuple a rejeté l'initiative « Lehrplan vors Volk » par 76,4% des voix (4 mars 2018).